

OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'INTEGRATION

Alsace

LES CAHIERS DE L'OBSERVATOIRE

CAHIER N°1

L'IMMIGRATION

EN ALSACE

1982/1990

Première esquisse - Document provisoire

Avril 1992

Centre Ressources chargé de réunir les données existantes concernant l'immigration, d'analyser les évolutions, de produire des données et des outils opérationnels, d'informer les élus, les collectivités locales, les Services de l'Etat, les intervenants sociaux ou les associations, l'Observatoire Régional de l'Intégration constitue un outil d'aide à la décision pour l'ensemble des partenaires et acteurs des politiques régionales d'intégration des immigrés.

Après de la délégation régionale du FAS

1, rue de la course ■ 67000 Strasbourg ■ Tél. : 88 75 51 66 ■ Fax : 88 75 63 83.

PREAMBULE

En décidant, en 1990, de mettre en place un Observatoire Régional de l'Intégration, la Commission Régionale pour l'insertion des Populations Immigrées a engagé une nouvelle étape visant à renforcer les politiques d'intégration en dotant l'Alsace d'un "outil d'aide à la décision" pour l'ensemble des partenaires régionaux :

- les services de l'Etat et organisations publics
- les élus des collectivités locales
- les associations
- les travailleurs et intervenants sociaux.

Les priorités de l'Observatoire sont définies par un **Comité de pilotage** réunissant les représentants de la Préfecture de Région, de la Délégation Régionale du FAS, de la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi, de la Direction Régionale de l'Action Sanitaire et Sociale, de la Délégation Régionale de l'ANPE, l'Office des Migrations Internationales, le Service Social d'Aide aux Emigrants, le CASTRAMI et le COTRAMI.

Dans son **plan de travail**, pour 1992, l'Observatoire Régional de l'Intégration a prévu d'orienter ses investigations sur :

- l'état et l'évolution de l'immigration de 1982 à 1990 en Alsace
- les familles rejoignantes-le regroupement familial
- la création d'entreprise par les étrangers en Alsace
- le chômage des étrangers dans la région.

Le présent document, provisoire dans sa forme et incomplet dans son contenu pour cause de non traitement complet des données de l'INSEE, constitue une première étape dans un travail de mise à plat et d'analyse d'une situation et d'évolutions complexes de l'immigration en Alsace (4ème région d'immigration au niveau de la densité).

Elaboré par **Assina IDIRI**, chargée d'études à l'Observatoire Régional de l'Intégration, ce dossier sera amené à être complété. Il servira de base à un numéro spécial de "Chiffres pour l'Alsace" à paraître à la fin de l'année 1992.

Alain JUND
Délégué Régional du FAS.

SOMMAIRE

Introduction

I - Population étrangère et immigration évolutions récentes.....	page 5
1) Etrangers- immigrés.....	page 5
a) Les évolutions quantitatives des différentes composantes de la population.....	page 6
b) La stabilisation numérique de la population étrangère s'accompagne d'une évolution de sa composition par origine géographique.....	page 9
c) La stabilisation du volume de la population étrangère s'accompagne d'une augmentation du nombre des Français par acquisition	page 16
2) Flux d'entrée et immigrants.....	page 21
II - Mesurer l'intégration - quelques indicateurs	page 30
a) Les mariages mixtes	page 31
b) Le taux de chômage	page 33
c) Les "cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires" dans la population active du groupe-cible	page 38
d) Le taux d'activité des femmes	page 39
e) Le pourcentage de la population incarcérée	page 41

<i>f) Le pourcentage d'élèves scolarisés dans le 1er degré et le 2nd degré (collèges) : enseignement spécial</i>	<i>page 42</i>
<i>g) Le pourcentage de propriétaires de logement et les conditions de logement</i>	<i>page 49</i>
<i>Complément et conclusion</i>	<i>page 51</i>
<i>Pour poursuivre...</i>	<i>page 56</i>
<i>Bibliographie</i>	<i>page 57</i>

Introduction

Le document statistique "Etrangers, immigrés, immigrants en Alsace" a été réalisé par l'Observatoire Régional de l'Intégration afin de permettre une meilleure connaissance de la présence étrangère en Alsace ainsi que l'évolution des flux d'immigration de 1982 à 1990.

La structure de ce document reproduit une partie de celle du second rapport du Haut Conseil à l'intégration publié au mois de novembre 1991 auquel des statistiques, collectées auprès des services de l'Etat et des analyses départementales (Haut-Rhin, Bas-Rhin) sont insérées. Celles-ci figurent en écriture italique tout au long du document..

Cette démarche adaptée à l'objectif de l'étude, a permis d'observer et de relever la sur-représentation ou la sous-représentation de données concernant les phénomènes liés à l'immigration propres à la région Alsace, par rapport à la France.

Ainsi, la première partie concerne les premiers résultats du recensement général de la population de 1990 complétés par des informations d'autres sources. Elle nous a permis de distinguer des catégories statistiques précises : étrangers, immigrés, immigrants.

La deuxième partie est consacrée à la question de la mesure de l'intégration.

Dans son premier rapport (mars 1991), le Haut Conseil proposait un tableau d'indicateurs statistiques qui ont été l'objet de rediscussions notamment à propos de la quantification de certains de ces indicateurs et les enseignements qui pouvaient en être tirés.

Pour cette étude, l'Observatoire a retenu quelques éléments de mesure d'intégration. Nous les définirons dans la seconde partie.

Les sources statistiques de l'INSEE proviennent pour 1982 des résultats du sondage au 1/4 et pour 1990 des résultats de l'enquête exhaustive..

Première PARTIE

I - POPULATION ETRANGERE ET IMMIGRATION : EVOLUTIONS RECENTES

DEFINITIONS

Ce rapport fait appel à trois notions liées à l'immigration

- ETRANGER** : Personne qui ne peut se prévaloir de la nationalité française quel que soit son lieu de naissance.
- IMMIGRE** : Personne née étrangère, à l'étranger, qui s'est installée en France. L'immigré a pu, au cours de sa vie, acquérir la nationalité française.
- IMMIGRANT** : Personne étrangère qui est autorisée pour la première fois à s'installer en France pour une durée d'un an au moins.
Cette notion n'intervient que pour la comptabilisation des flux d'immigration.

1 - Etrangers - immigrés

Dans son premier rapport publié en mars 1991, le Haut Conseil à l'intégration s'est attaché à décrire le rôle de l'immigration dans le peuplement de la France et le processus d'intégration juridique des étrangers et de leur descendance dans la société française depuis un siècle. Il avait été amené à préciser les notions d'étranger - personne qui ne peut se prévaloir de la nationalité française, d'immigré - personne née étrangère, à l'étranger, qui vit en France, qu'elle ait ou non acquis la nationalité française et, de personne d'origine étrangère - personne dont un parent ou un grand-parent a immigré. Ce processus repose sur un code de nationalité qui conjugue le droit du sol et le droit du sang et permet que la seconde génération née en France d'ascendants étrangers soit française de naissance.

Le recensement général de la population, qui donne régulièrement - tous les 7 ou 8 ans - une photographie de l'ensemble de la population résidant sur le sol français ne permet pas, rappelons-le, d'appréhender ce processus dans sa totalité, aucune information sur les ascendants n'étant

demandée dans les bulletins de recensement. Il permet cependant de connaître les caractéristiques juridiques, démographiques, économiques et sociales de la population totale.

a) Les évolutions quantitatives des différentes composantes de la population

**Français, étrangers et immigrés
résidant en France métropolitaine**
(chiffres des recensements de 1982 et de 1990)

	(6) Français de naissance et Français par acquisition nés en France 51,76 millions en 1990 (49,42 millions en 1982)	(1) Ensemble des Français 53 millions en 1990 (50,6 millions en 1982)
(3) Ensemble des immigrés : 4,1 millions en 1990 (4 millions en 1982)	(4) Français par acquisition nés hors de France 1,29 million en 1990 (1,17 million en 1982)	
	(5) Etrangers nés hors de France 2,84 millions en 1990 (2,85 millions en 1982)	(2) Ensemble des étrangers : 3,6 millions en 1990 (3,7 millions en 1982)
	(7) Etrangers nés en France 0,74 million en 1990 (0,83 million en 1982)	

Population totale : 56,6 millions en 1990
(54,3 millions en 1982)

Les Français par acquisition sont les personnes qui sont nées étrangères et ont acquis la nationalité française au cours de leur vie.

⇒ nés hors de France (groupe (4), ils ont acquis la nationalité française

* par "déclaration" (art. 37 du Code de nationalité (conjoint de français))

(art. 84 étrangers mineurs par effets collectifs)

* par décret (naturalisation).

⇒ nés en France (groupe (6) pour partie)

* acquisition sans formalité des enfants d'étrangers nés en France, à leur majorité (art. 44 du code)

* acquisition par les étrangers avant leur majorité (art. 52 à 54 ; art. 84)

Construit par le Haut Conseil à l'Intégration, l'INSEE et l'INED , ce schéma présente les effectifs des populations françaises , étrangères et immigrées recensées en 1982 et 1990 en France. Il présente l'intérêt de clarifier les notions d'"étrangers" et d'"immigrés" souvent confondues, c'est pourquoi nous l'avons reproduit pour les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Français, étrangers et immigrés résidant dans le Haut-Rhin

(Recensement de 1982 et 1990)

	(6)	(1)
	Français de naissance et Français par acquisition nés en France 596 867 en 1990 = 97,6 % 570 664 en 1982 = 98 %	Ensemble des Français 611 660 en 1990 soit 91 % de la population totale 583 332 en 1982
(3)	(4)	
Ensemble des immigrés : 58 271 en 1990 soit 8,7 % de la population totale 54 672 en 1982 soit 8,4 % de la population totale	Français par acquisition nés hors de France 14 793 en 1990 = 2,4 % des français 12 668 en 1982 = 2,2 % des français	
	(5)	(2)
	Etrangers nés hors de France 43 478 en 1990 47 728 en 1982	Ensemble des étrangers : 59 674 en 1990 65 568 en 1982
	(7)	
	Etrangers nés en France 16 196 en 1990 17 840 en 1982)	

Population totale : 671 334 en 1990
648 900 en 1982

**Français, étrangers et immigrés résidant
dans le Bas-Rhin**
(Recensement de 1982 et 1990)

	<p>(6) Français de naissance et Français par acquisition nés en France 869 739 en 1990 = 98 % 837 760 en 1982 = 98 %</p>	<p>(1) Ensemble des Français 886 109 en 1990 soit 93 % de la population totale 852 092 en 1982</p>
<p>(3) Ensemble des immigrés : 66 768 en 1990 soit 7 % de la population totale 61 336 en 1982 soit 6,7 % de la population totale</p>	<p>(4) Français par acquisition nés hors de France 16 370 en 1990 = 1,8% des français 14 332 en 1982 = 1,7 % des français</p>	
	<p>(5) Etrangers nés hors de France 50 398 en 1990 47 004 en 1982</p>	<p>(2) Ensemble des étrangers : 67 110 en 1990 61 152 en 1982</p>
	<p>(7) Etrangers nés en France 16 712 en 1990 14 148 en 1982</p>	

Population totale : 953 219 en 1990
 913 244 en 1982

● Blocs (1) et (2) : ils représentent respectivement l'ensemble des Français et des étrangers.

Dans le Haut-Rhin, l'ensemble de la population française a augmenté alors que la population étrangère a diminué. Dans le Bas-Rhin, l'ensemble de la population française a également augmenté et la population étrangère également.

● Bloc (3) : il est constitué par l'ensemble des personnes nées étrangères à l'étranger. Dans le Haut-Rhin comme dans le Bas-Rhin, leur nombre a peu augmenté. Les facteurs qui expliquent les variations de cette population sont généralement les mouvements migratoires, les décès, les acquisitions de nationalité française. C'est précisément ce dernier facteur (sous-ensemble 4) en augmentation dans les deux

départements qui explique la croissance de l'ensemble des immigrés en Alsace (+ 9 000 immigrés).

La proportion dans le Bas-Rhin est sous-représentée (1,8 %) par rapport à la moyenne nationale (2,4 %) alors que dans le Haut-Rhin les Français par acquisition nés hors de France représentent une fraction de la population égale à celle du reste de la France. Cela peut s'expliquer par la présence d'une immigration ancienne dans le Haut-Rhin dont l'origine est en particulier la population italienne et la population algérienne. En 1982, le nombre de français par acquisition nés hors de France représentait déjà 2,2 % des haut-rhinois.

● *Sous-ensemble (5) : le nombre d'étrangers nés hors de France a diminué dans le Haut-Rhin et augmenté dans le Bas-Rhin. Ceci peut s'expliquer par l'effet du regroupement familial important dans le Bas-Rhin, en particulier en 1990 (990 personnes).*

Le nombre de personnes recensées "étrangers nés en France" (sous-ensemble (7)) a baissé dans le Haut-Rhin et augmenté dans le Bas-Rhin. Il peut y avoir des incertitudes au niveau de ce sous-ensemble et du sous-ensemble (6) si les déclarations sont erronées par exemple si elles concernent des personnes déclarées étrangères alors qu'elles sont françaises et inversement.

b) La stabilisation numérique de la population étrangère s'accompagne d'une évolution de sa composition par origine géographique

56,6 millions de personnes résidaient sur le sol français en mars 1990. 3,58 millions d'entre elles étaient de nationalité étrangère, soit 6,3 % de l'ensemble. Le nombre d'étrangers recensés a donc peu varié depuis 1982 et n'est que légèrement supérieur à celui de 1975. L'augmentation régulière depuis cette date de la population totale vivant en France, conduit à un pourcentage d'étrangers en 1990 comparable à celui de 1975.

POPULATION ETRANGERE RECENSEE EN FRANCE

	1975	1982	1990
Etrangers recensés (en milliers)	3 440	3 680	3 580
Population totale (en milliers)	52 600	54 200	56 600
Pourcentage d'étrangers dans la population totale	6,5 %	6,8 %	6,3 %

Source : INSEE

On constate dans le Haut-Rhin une évolution parallèle à celle observée au plan national allant dans le sens d'une réduction de la proportion d'étrangers de 1982 à 1990.

Haut-Rhin

	1982	1990
<i>Etrangers recensés</i>	65 568	59 674
<i>Population en milliers</i>	648 900	671 334
%	10 %	8,8 %

Contrairement à l'évolution au plan national on assiste dans le Bas-Rhin à une hausse du pourcentage d'étrangers de 1982 à 1990.

Bas-Rhin

	1982	1990
<i>Etrangers recensés</i>	61 152	67 110
<i>Population en milliers</i>	913 244	953 219
%	6,7 %	7 %

Source INSEE

L'évolution de la composition de la population étrangère selon l'origine géographique, observée entre 1975 et 1982, se poursuit. Les informations connues à cette date pour le recensement de 1990 ne permettent pas une présentation par nationalité. Il est toutefois possible d'isoler des autres étrangers, les ressortissants de pays de la C.E.E. Leur part dans la population étrangère, plus faible en 1982 qu'en 1975 a continué de décroître. En 1990, parmi les 3 580 000 étrangers recensés, 1,3 million étaient originaires d'un pays appartenant à la C.E.E. (soit 36 %). Ils étaient 54 % parmi tous les étrangers présents en 1975.

**ORIGINE GEOGRAPHIQUE
DES ETRANGERS RECENSES EN FRANCE**

	1975		1982		1990	
	milliers	%	milliers	%	milliers	%
Etrangers	3 440	100	3 680	100	3 580	100
dont C.E.E.*	1 870	54	1 580	43	1 300	36
hors C.E.E.	1 570	46	2 100	57	2 280	64
* dans sa composition actuelle						

Source : INSEE

En Alsace, 66% des étrangers recensés en 1990 ne sont pas originaires de la CEE.

Haut-Rhin

	1990	
	Total	%
<i>Etrangers</i>	59 674	100
<i>dont C.E.E.</i>	21 664	36
<i>hors C.E.E.</i>	37 768	63
<i>Sans précision</i>	242	-

Alors qu'en 1982, les étrangers issus de la C.E.E. étaient les plus nombreux, notamment les Italiens et les Portugais, en 1990, ce sont les étrangers hors C.E.E. les plus importants, en particulier les Algériens, Marocains et Turcs.

Bas-Rhin

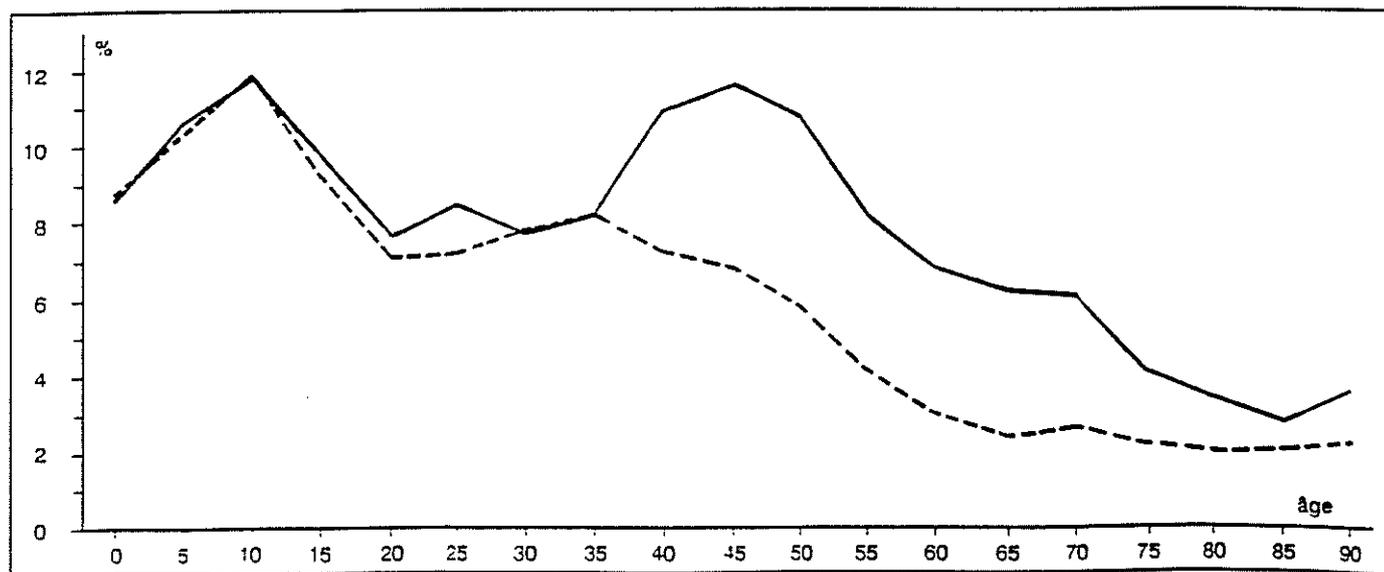
	1 9 9 0	
	Total	%
Etrangers	67 110	100
dont C.E.E.	20 569	30,6
hors C.E.E.	46 058	68,6
Sans précision	483	-

Source recensement 1990

En 1982, les étrangers hors C.E.E. étaient déjà plus nombreux à cause d'une présence importante de la communauté turque, mais aussi marocaine, qui ont augmenté en 1990 et qui constituent en partie l'accroissement du nombre d'étrangers dans le Bas-Rhin de 1982 à 1990.

La stabilisation du volume de la population étrangère s'accompagne d'une évolution de sa composition par origine géographique. Selon des sources préfectorales, cette évolution serait due essentiellement à deux nationalités : la nationalité turque qui est la plus nombreuse avec environ 23000 personnes en 1990 et la communauté marocaine qui a crû fortement et avoisine les 19000 personnes environ. La communauté italienne qui était encore la plus nombreuse en 1982 se place aujourd'hui au quatrième rang alors que la communauté turque qui était au quatrième rang passe à la première place.

* Structure par âge et par sexe de la population étrangère en Alsace.



Source: INSEE - Recensement de la population de mars 1990 - exploitation exhaustive. ——— hommes - - - - femmes

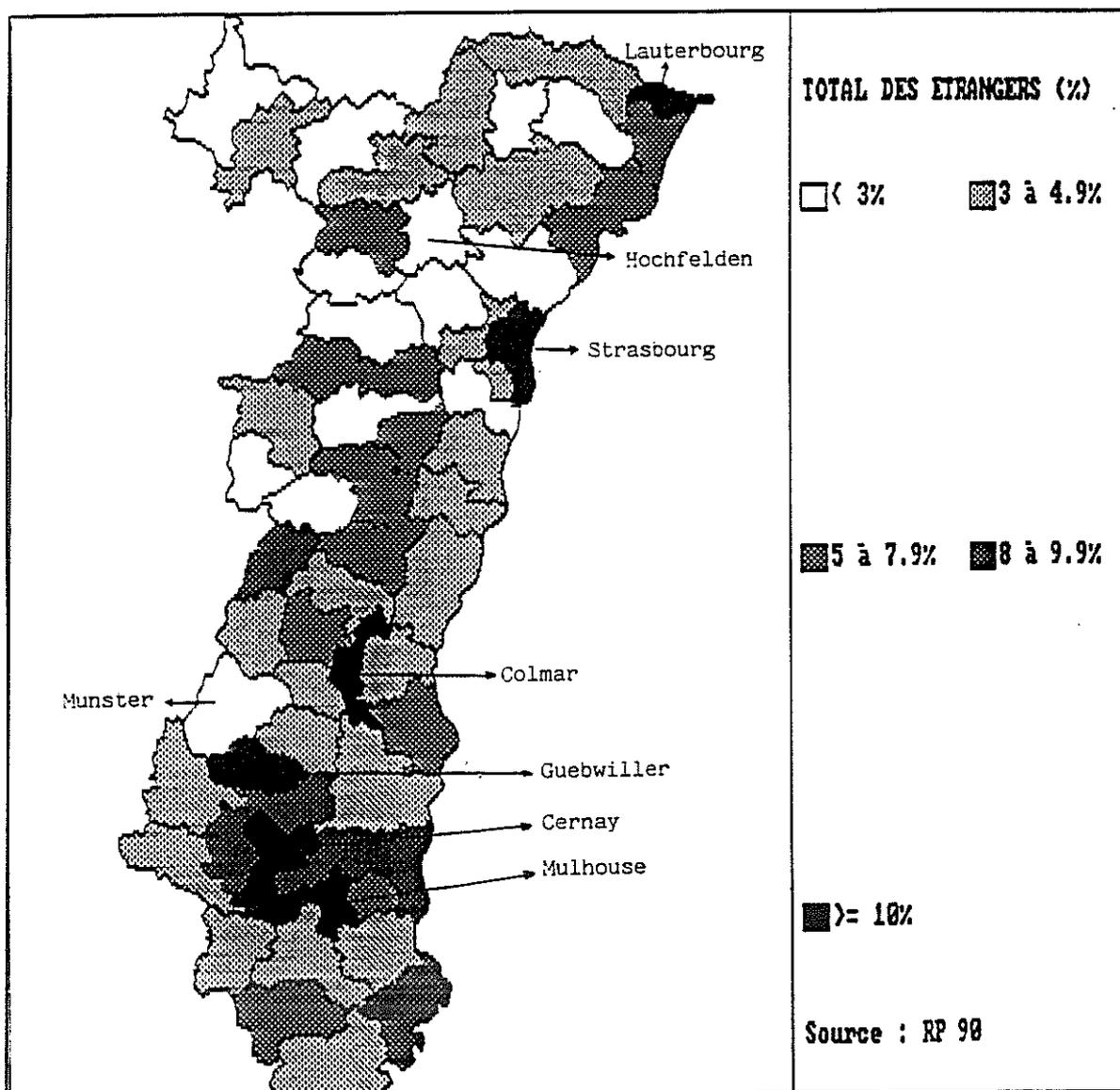
On relève pour les deux sexes une forte proportion d'étrangers (12 %) entre 10 et 14 ans. Entre 15 et 39 ans, la part diminue, toujours pour les deux sexes.

En revanche, à partir de 40 ans, les proportions sont très différentes selon le sexe. Le déséquilibre est très marqué entre 45 et 49 ans où le taux des étrangers de sexe masculin atteint 11,6 % contre 7 % chez les femmes.

Ce déséquilibre est observé jusqu'à 75 ans. Concernant le pays d'origine de la population étrangère, 86 % des enfants de moins de 5 ans déclarés étrangers sont d'une nationalité hors CEE. Ce taux diminue avec l'âge (70 % autour de 40 ans et 40 % autour de 60 ans).

En 1982, la proportion d'étrangers la plus forte se situait entre 5 et 9 ans avec un taux de 11 %. Cette part a ensuite diminué progressivement jusqu'à 24 ans (8,5 %) puis a repris de 25 à 34 ans (10,20 %) pour diminuer à nouveau ensuite.

* Part des étrangers dans la population par canton en mars 1990.



Dans le Bas-Rhin, six cantons présentent de faibles proportions d'étrangers (moins de 2 % de l'ensemble de la population). Ce sont le plus souvent des ressortissants de la CEE. Le canton d'Hochfelden présente le taux le plus bas : 1,1 %.

En revanche, dans certains cantons, les proportions dépassent 10 % ; citons par exemple le canton de Lauterbourg ainsi que les cantons urbains : Schiltigheim, Bischheim et Strasbourg.

Dans la ville de Strasbourg (divisée lors du recensement en 30 quartiers) la proportion d'étrangers varie de 6 % à 34 % (quartier de la Meinau) d'un quartier à l'autre.

Dans le Haut-Rhin, le pourcentage le plus faible est observé dans le canton de Munster (2,5 %). Les pourcentages dépassent 10 % dans sept cantons dont cinq appartiennent à l'agglomération de Mulhouse ou de Colmar. Par quartier, les taux varient de 3 à 27 % dans la ville de Colmar et de 6 à 38 % (quartier Brossolette) dans la ville de Mulhouse.

Les taux les plus élevés sont, après Colmar et Mulhouse, enregistrés dans les cantons de Cernav (11 %) et de Guebwiller (13 %).

* Les étrangers par bassin d'emploi en mars 1990

bassin d'emploi	n° de bassin	ensemble des étrangers		part des étrangers "hors CEE" dans l'ensemble (%)
		effectif	pourcentage	
Haguenau	73	4 432	5,2	68,3
Molsheim	77	3 340	4,2	64,4
Niederbronn-les-Bains	72	1 394	3,4	66,8
Sarre-Union	74	818	3,2	69,7
Saverne	75	2 311	3,1	64,3
Schirmeck	78	851	4,6	48,4
Sélestat	79	3 906	4,6	69,4
Strasbourg	76	47 913	9,6	71,9
Wissembourg	71	2 145	4,6	38,2
Bas-Rhin	//	67 110	7,0	69,4
Altkirch	88	2 764	5,1	70,6
Colmar	82	11 375	7,6	52,0
Guebwiller	84	4 531	8,4	40,4
Mulhouse	86	30 177	11,0	71,9
Neuf-Brisach	83	1 212	6,4	37,5
Saint-Louis	87	4 379	8,9	66,7
Ste-Marie-aux-Mines	81	929	8,9	72,0
Thann-Cernav	85	4 307	7,1	59,9
Haut-Rhin	//	59 674	8,9	63,7
Alsace	//	126 784	7,8	66,7

Source: INSEE - Recensement de la population de mars 1990 - exploitation exhaustive.

Seul le bassin d'emploi de Mulhouse affiche un taux d'étrangers supérieur à 10 % (11 %). Le taux le plus faible est observé dans le bassin d'emploi de Saverne (3,1 %). Dans plusieurs bassins, il est proche de 9 % (9,6 % dans le bassin de Strasbourg).

c) La stabilisation du volume de la population étrangère s'accompagne d'une augmentation du nombre des Français par acquisition.

Le recensement de 1982 dénombrait dans l'ensemble des Français 1,43 million de Français par acquisition. En 1990, le recensement dénombre 1,77 million de la population totale. Ils représentent 2,6 % de la population totale de 1982.

En Alsace, le nombre de Français par acquisition a sensiblement augmenté dans les 2 départements de 1982 à 1990.

Haut-Rhin

<i>Français par acquisition</i>	1982	1990
<i>Nés en France</i>	3 428	7 208
<i>Nés hors de France</i>	12 668	14 793
<i>Total</i>	16 096	22 001

En 1982, dans le Haut-Rhin, les Français par acquisition étaient sur-représentés par rapport au reste de la France (2,76 % contre 2,6 %). En 1990, il y a toujours sur-représentation (3,6 % contre 3,13 %).

Bas-Rhin

<i>Français par acquisition</i>	1982	1990
<i>Nés en France</i>	2 008	5 312
<i>Nés hors de France</i>	14 332	16 370
<i>Total</i>	16 340	21 682

En 1982, dans le Bas-Rhin, les Français par acquisition étaient sous-représentés par rapport au reste de la France (1,9 % contre 2,6 %), il en est de même en 1990 (2,4 % contre 3,13 %).

**ACQUISITIONS DE NATIONALITE EN 1990
PAR ORIGINE GEOGRAPHIQUE**

	Acquisitions de nationalités en 1990 (1)			
	Par décret (2)	Par déclaration	Total	%
MAGHREB	7 980	8 190	16 170	30
EUROPE OCCIDENTALE	4 400	9 370	13 770	25
dont :				
PORTUGAIS	2 350	4 530		
ESPAGNOLS	810	2 060	11 610	21
ITALIENS	730	1 140		
AFRIQUE	1 420	5 160	6 580	12
Ex Indochine	4 790	830	5 620	10
Proche et Moyen Orient	2 110	1 750	3 860	7
Europe Orientale et U.R.S.S.	2 160	1 540	3 700	6,8
Total (dont autres origines)	24 300	30 100	5 400	100

Source : DPM

(1) Sont exclus :

- les mineurs devenant Français du fait de l'acquisition de nationalité de leur(s) parent(s)
(10 200 personnes en 1989)
- les acquisitions sans formalité (art. 44 du code) à l'âge de 18 ans (22 500 personnes en 1989).

(2) Naturalisations proprement dites.

(3) Art. 37 (conjoint d'un Français) ; enfants mineurs (art. 52 ; 54).

*Acquisitions de nationalité en 1990
par origine géographique en Alsace*

Haut-Rhin

	<i>Par décret</i>	<i>Par déclaration</i>	<i>Total</i>	<i>%</i>
<i>Maghreb</i>	120	83	203	31
<i>Algérie</i>	36	17	53	
<i>Maroc</i>	74	53	127	
<i>Tunisie</i>	10	13	23	
<i>Europe</i>	105	200	305	46
<i>dont Espagne</i>	2	43	45	
<i>Italie</i>	21	79	100	32
<i>Portugal</i>	24	45	69	
<i>Pologne</i>	23	9	32	
<i>Turquie</i>	12	5	17	2,6
<i>Yougoslavie</i>	23	19	42	
<i>Asie</i>				
<i>dont Vietnam</i>	22	3	25	3,8
TOTAL	281	380	661	100
<i>dont autres origines</i>				

Source : DPM

661 personnes ont acquis la nationalité française dont 57 % par déclaration. Les acquisitions ont concerné en particulier des personnes originaires d'un pays d'Europe (46 % des acquisitions) notamment des personnes d'origine italienne, portugaise ou espagnole. Elles ont également concerné des personnes originaires du Maghreb (31 % des acquisitions) dont 62,5 % d'origine marocaine.

Il y a dans le Haut-Rhin, un schéma différent d'acquisitions de nationalité en 1990, par rapport au schéma national, avec une prédominance de personnes originaires d'un pays d'Europe et une sur-représentation des personnes originaires du Maghreb.

*ACQUISITIONS DE NATIONALITE EN 1990
PAR ORIGINE GEOGRAPHIQUE*

Bas-Rhin

	<i>Par décret</i>	<i>Par déclaration</i>	<i>Total</i>	<i>%</i>
<i>Maghreb</i>	68	95	163	25
<i>Algérie</i>	17	25	42	
<i>Maroc</i>	42	56	98	
<i>Tunisie</i>	9	14	23	
<i>Europe</i>			189	29
<i>dont Espagne</i>	3	30	33	16,4
<i>Italie</i>	3	23	26	
<i>Portugal</i>	15	34	49	
<i>Pologne</i>	13	7	20	
<i>Turquie</i>	22	18	40	6
<i>Yougoslavie</i>	9	12	21	
<i>Asie</i>				
<i>dont Vietnam</i>	33	1	34	5,15
<i>TOTAL</i>	279	381	660	100
<i>dont autres origines</i>				

Source : DPM

660 personnes ont acquis la nationalité française dont 58 % par déclaration. Les acquisitions ont concerné dans 29 % des cas des européens d'origine. En 1990, 16,4 % des Français pour acquisition étaient d'origine portugaise, espagnole ou italienne. Ce constat départemental est le même que sur le plan national. De même, 25 % de maghrébins étaient concernés par la procédure d'acquisition dont 60 % de marocains.

POPULATION ETRANGERE PAR REGION

Régions	Pourcentage d'étrangers dans la population			Nombre d'étrangers recensés (en milliers)	
	1975	1982	1990	1982	1990
Ile de France	11,9	13,3	12,9	1 335	1 380
Corse	13,2	11,3	9,9	26,6	24,8
Rhône-Alpes	9,3	9,1	7,9	458,0	425,3
Alsace	7	8,1	7,8	125,1	126,8
P.A.C.A.	8,5	8,2	7	322,8	299,3
Lorraine	8,2	8	6,6	186,3	151,6
Franche-Comté	7	7,4	6,3	79,9	69,1
Languedoc-Roussillon	8,1	6,5	6,3	126,2	133,2
Bourgogne	7,4	5,5	5,1	86,8	82,1
Centre	5,9	5,1	5,0	115,5	118,6
Champagne Ardennes	6,5	5,4	4,8	73,1	64,7
Nord-Pas de Calais	5,8	4,8	4,2	188,2	166,5
Picardie	5,1	4,6	4,2	79,6	75,7
Midi-Pyrénées	6,7	4,9	4,3	111,7	105,6
Aquitaine	5,0	4,6	4,1	121,0	115,1
Auvergne	6,8	4,6	4,0	60,6	53,0
Hte-Normandie	3,4	3,2	3,3	54,0	56,6
Limousin	4,1	2,7	2,9	19,7	20,7
B.-Normandie	1,7	1,7	1,6	22,4	21,7
Poitou-Charentes	2,1	1,7	1,6	26,0	24,9
Pays de Loire	1,5	1,4	1,4	41,6	43,8
Bretagne	0,9	0,7	0,9	19,7	26,5
France entière	6,5	6,8	6,3	3 680	3 580

La région Alsace accueille ainsi 3,5 % de la population étrangère recensée sur l'ensemble du territoire national (3,6 millions d'étrangers). La population de nationalité étrangère représente en Alsace 7,8 % de l'ensemble dans la région. Cette représentation régionale est supérieure à la représentation des étrangers sur le plan national qui est de 6,3 %.

L'Alsace se situe ainsi au 4ème rang des régions françaises en terme de part de la composante étrangère dans la population régionale, c'est une des quatre régions dans laquelle le nombre d'étrangers recensés a augmenté de 1982 à 1990.

2 - Flux d'entrée et immigrants

FLUX D'IMMIGRATION
Année 1990

Nationalités	Travailleurs permanents	Familles	conjointes de Français	Parents d'enfants français	Réfugiés	Familles de réfugiés et apatrides	Actifs non salariés	Autres bénéficiaires de plein droit de la carte de résident	Total
Total Européens	11599	6501	2266	143	2944	647	73	148	24321
Dont :									
CBE (2) y compris ex RDA	8783	121	514	69	2	0	0	25	9514
CBE (10) y compris ex RDA	7751	21	203	32	2	0	0	6	8015
Europe de l'Est et URSS	2236	662	649	26	1031	285	8	84	4961
Turcs	87	4713	274	13	1819	364	2	17	7289
Total Asiatiques	6370	2806	1415	205	8396	1857	58	350	21455
Dont :									
Libanais	3570	476	163	62	38	61	28	183	4579
Sri Lankais					2425	412			
Vietnamiens	112	34	82	14	3204	297	1	25	3769
Total Africains	2761	25735	9868	2491	1516	468	1241	625	44705
Dont :									
Maghreb	1646	23088	7477	237	28	80	1223	480	34239
Dont Algériens	612	6641	3976	0	7	12	1176	279	12703
Marocains	758	3667	2850	155	20	27	28	166	17671
Tunisiens	276	2780	651	82	1	21	19	35	3865
Afrique hors Maghreb	1115	2647	2391	2254	1488	408	18	145	10466
Total Américains	1595	1834	1579	200	587	184	63	53	6095
Toutes Nationalités	22393	36949	15254	3080	13486	3200	1439	1196	96997

Sources OMI et OFPRA Tableau corrigé par l'INED

Haut-Rhin

1990	Travailleurs permanents	Autorisation provisoire de travail	travailleurs saisonniers	Aides à la réinsertion (Alsace)	Reg. familial (Nbre de personnes)	Famille de Français	Réfugiés	Familles de réf. Apatrides	Actifs non salariés *	Autres **	Total
Europe dont : Turcs	179 2	4	6	4 4	222 198						
Afrique dont	22	11		2	177						
Algériens	6	3		2	75						
Marocains	6	5			83						
Tunisiens	1	3			17						
Asie	36	3									
Amérique	14	1									
Autres					90						
Total	251	19	6	6	489 (302 familles)	167	-	-	4	74	1016

Source OMI

* commerçant, artisan.

** étudiant, stagiaire, visiteur, titulaire d'une rente.

Bas-Rhin

1990	Travailleurs permanents	Autorisation provisoire de travail	travailleurs saisonniers	Aides à la réinsertion (Alsace)	Reg. familial (Nbre de personnes)	Famille de Français	Réfugiés	Familles de réf. Apatrides	Acifs non salariés *	Autres **	Total
Europe dont : Turcs	325 6	139 2	34	4 4	440 424						
Afrique dont	57	11		2	396						
Algériens	11	4		2	80						
Marocains	17	5			276						
Tunisiens	4				32						
Asie	53	10									
Amérique	29	29									
Autres	1	1			154						
Total	465	190	34	6	990 (572 familles)	280	11	7	9	221	2213

Source OMI

* commerçant, artisan.

** autres : étudiant, stagiaire, visiteur, titulaire d'une rente.

Les flux d'immigration

Ainsi, en 1990, un peu moins de 100 000 personnes de nationalité étrangère ont été autorisées pour la première fois à résider de façon durable en France. Ces statistiques rappelons-le, correspondent à des enregistrements administratifs et ne traduisent pas toutes les entrées physiques nouvelles.

Parmi ces étrangers, 46 % sont originaires du continent africain, dont 35 % de nationalité algérienne, tunisienne ou marocaine ; 25 % proviennent du continent européen dont 7,5 % de Turquie. Les Asiatiques représentent 21 % de l'ensemble de ces flux.

Les entrées au titre de la famille -regroupement familial, familles de Français, familles de réfugiés- représentent 60 % de l'ensemble. Les travailleurs permanents qui constituent près du quart de l'ensemble des entrées sont à 50 % d'origine européenne. Enfin, 14 % des étrangers comptabilisés dans les flux d'immigration sont d'anciens demandeurs d'asile ayant obtenu la carte de réfugié.

En 1990, un peu plus de 3 000 personnes de nationalité étrangère ont été autorisées à entrer en Alsace. Les entrées au titre de la famille (regroupement familial et familles de Français) représentent 64,5 % de l'ensemble des entrées dans le Haut-Rhin et 58 % dans le Bas-Rhin (familles de réfugiés comprises). A noter que numériquement la situation change, 656 personnes sont entrées dans le Haut-Rhin au titre de la famille, on enregistre près du double d'entrées dans le Bas-Rhin. Etant donné que plus du double de personnes de nationalité étrangère sont entrées dans le Bas-Rhin, toutes causes confondues, les proportions sont inférieures à celles du Haut-Rhin.

Parmi ces étrangers, 39 % sont africains dont 63 % de nationalité marocaine et 42 % de l'ensemble des étrangers sont turcs.

Les travailleurs permanents constituent 22 % de l'ensemble des entrées en Alsace, dont 65 % dans le Bas-Rhin. Ces entrées concernent dans 70 % des cas des européens, en particulier de nationalité portugaise ou polonaise.

La catégorie "autres" représente 9 % de l'ensemble des entrées. Il s'agit dans 60 % des cas d'étudiants (plus des 3/4 résident dans le Bas-Rhin) et 38 % sont des visiteurs.

Globalement, le nombre de personnes entrant dans le cadre du regroupement familial est en augmentation depuis 1988. Cette progression semble stabilisée pour le premier semestre de 1991.

ENTREES AU TITRE DE LA FAMILLE

Familles	1988	1989	1990	1er sem. 1991
Familles d'étrangers				
Nbre de familles	16418	19521	21382	9554
Nombre de personnes	29345	34594	36949	16012
Familles de Français				
Nbre de personnes		14124	19357	10324

Source OMI

La progression apparente des entrées de familles de Français qui a concerné 14 124 personnes en 1989 et 19 357 en 1990 est d'abord due à la mise en place progressive de l'enregistrement à l'O.M.I. durant l'année 1989. L'année 1990 est la première année de plein enregistrement. Pendant le premier semestre 1991, 10324 personnes ont été admises à ce titre, ce qui constitue une stabilisation de cette immigration.

Depuis 1988, 5489 personnes sont entrées en Alsace dans le cadre du regroupement familial.

Haut-Rhin

Familles	1988	1989	1990	1991
Familles d'étrangers				
Nbre de familles	227	306	302	275
Nombre de personnes	406	519	489	389
Familles de Français				
Nbre de personnes			167	

A partir de 1990, on observe dans le Haut-Rhin une diminution du nombre de personnes entrant dans le cadre du regroupement familial.

Bas- Rhin

<i>Familles</i>	<i>1988</i>	<i>1989</i>	<i>1990</i>	<i>1991</i>
<i>Familles d'étrangers</i>				
<i>Nbre de familles</i>	<i>382</i>	<i>556</i>	<i>572</i>	<i>687</i>
<i>Nombre de personnes</i>	<i>659</i>	<i>1021</i>	<i>990</i>	<i>1016</i>
<i>Familles de Français</i>				
<i>Nbre de personnes</i>			<i>280</i>	

Source OMI

Dans le Bas-Rhin l'évolution est différente : on observe une baisse en 1990, comme dans le Haut-Rhin, du nombre de personnes entrées dans le cadre du regroupement familial, mais cette baisse est suivie d'une reprise en 1991.

L'arrivée des familles d'étrangers présents en France concerne principalement quatre nationalités. En 1990, 75 % de ces regroupements sont le fait des familles marocaines, algériennes, turques et tunisiennes. Ces nationalités constituent 66 % des flux observés pendant le premier semestre de 1991.

REGROUPEMENT DES FAMILLES D'ETRANGERS

Nationalités	1989		1990		1991 (1er semestre)	
	Total	%	Total	%	Total	%
Marocaine	12777	37	13667	37	5090	32
Algérienne	5811	17	6641	18	2180	14
Turque	5191	15	4713	13,8	2070	13
Tunisienne	2753	8	2780	7,5	1420	9
Total des enregistrés	34594		36949		16012	

HAUT-RHIN

<i>Nationalités</i>	<i>1989</i>		<i>1990</i>		<i>1991</i>	
	<i>Total</i>	<i>%</i>	<i>Total</i>	<i>%</i>	<i>Total</i>	<i>%</i>
<i>Turque</i>	225	43	198	40,5	174	45
<i>Marocaine</i>	85	16	83	17	82	21
<i>Algérienne</i>	88	17	75	15	75	19
<i>Tunisienne</i>	7	1,3	17	3,5	9	2,3
<i>Total</i>	519		489		389	

SOURCE : OMI

Bas-Rhin

<i>Nationalités</i>	<i>1989</i>		<i>1990</i>		<i>1991</i>	
	<i>Total</i>	<i>%</i>	<i>Total</i>	<i>%</i>	<i>Total</i>	<i>%</i>
<i>Turque</i>	515	50,4	424	43	534	52,5
<i>Marocaine</i>	257	25	276	28	281	28
<i>Algérienne</i>	57	5,6	80	8	46	4,5
<i>Tunisienne</i>	48	4,7	32	3,2	40	3,9
<i>Total (dont autres nationalités)</i>	1021		990		1016	

En 1991, 87 % dans le Haut-Rhin et 89 % dans le Bas-Rhin des regroupements familiaux sont le fait de familles turques en majorité, mais aussi marocaines, algériennes et tunisiennes (par ordre d'importance). On retrouve également mais dans un ordre différent les quatre nationalités présentées à l'échelle nationale, qui sont sur-représentées en Alsace.

BENEFICIAIRES DU REGROUPEMENT FAMILIAL

	<i>Bas-Rhin</i>			<i>Haut-Rhin</i>		
	<i>1988</i>	<i>1989</i>	<i>1990</i>	<i>1988</i>	<i>1989</i>	<i>1990</i>
<i>Enfants</i>	372	565	512	213	60	236
- garçons	207	325	267	117	139	136
- filles	165	240	245	96	121	100
<i>Conjoints</i>	276	450	469	190	258	252
<i>Ascendants</i>	7	3	3	1		
<i>Collatéraux</i>	4	3	6	2	1	1
<i>Total</i>	659	1021	990	406	519	489

En 1990, 50,6 % des bénéficiaires étaient des enfants et 49 % des conjoints

<i>Age des enfants</i>	<i>Bas-Rhin</i>			<i>Haut-Rhin</i>		
	<i>1988</i>	<i>1989</i>	<i>1990</i>	<i>1988</i>	<i>1989</i>	<i>1990</i>
<i>0 - 9 ans</i>	183	254	239	106	138	122
- 0 - 4 ans	81	122	115	58	63	76
- 5 - 9 ans	102	132	124	48	75	46
<i>10 - 19 ans</i>	187	309	264	105	122	113
<i>10 - 14 ans</i>	124	162	128	64	60	50
<i>15 - 19 ans</i>	63	147	136	41	62	63
<i>20 et plus</i>	2	2	9	2		1
<i>Total</i>	372	565	512	213	260	236

68 % des enfants bénéficiaires du regroupement familial résident dans le Bas-Rhin. Il s'agit pour un peu plus de la moitié d'enfants âgés de 10 à 19 ans et des garçons.

Dans le Haut-Rhin, il y a moins d'enfants que de conjoints qui ont bénéficié de la procédure d'introduction. Un peu plus de la moitié des enfants est âgée de 0 à 9 ans et est également constituée par des garçons.

Deuxième Partie

MESURER L'INTEGRATION : QUELQUES INDICATEURS

Dès le début de ses travaux, le Haut Conseil à l'Intégration s'est posé la question de la mesure de l'intégration. Sa réflexion se situe donc dans le prolongement de travaux précédemment menés depuis une quinzaine d'années, traitant des questions liées à l'immigration, principalement dans le domaine économique.

Dans son premier rapport, le Haut Conseil avait proposé un tableau d'indicateurs statistiques relatifs aux situations juridiques, familiales et sociales.* Il souhaitait ainsi inscrire ses travaux dans un cadre plus large que celui de l'approche économique. Le Haut Conseil a fait porter une partie de son travail sur la quantification de certains de ces indicateurs et sur les enseignements qui pouvaient en être tirés.

Les discussions menées sur la question de la mesure de l'intégration au sein du groupe statistique ont conduit à des positions tranchées que le Haut Conseil ne considère pas inconciliables.

La position du problème

La démarche conduisant à la construction d'un ensemble de critères trouve en effet des limites :

- l'intégration est d'abord un processus qui fait intervenir le temps. La mesure doit donc permettre de repérer les évolutions personnelles et les évolutions des générations successives ;
- la seule notion de "distance" sur laquelle sont bâtis les indicateurs proposés par le Haut Conseil ne suffit pas à appréhender le processus d'intégration ; le cheminement que constitue le processus d'intégration tend certainement vers un rapprochement des comportements mais peut passer par une apparente exacerbation des différences. Parallèlement, l'absence de problèmes sociaux peut traduire un repli communautaire qui ne correspond pas au "modèle français".

* Cf Premier rapport du Haut Conseil à l'intégration. (annexe)

De ces positions, il ressort qu'il est nécessaire de prendre en compte plusieurs notions de l'intégration qui chacune permet une mesure, afin d'en observer les évolutions au cours du temps et les interactions.

L'étude approfondie de quelques indicateurs

Cinq indicateurs ont été retenus et étudiés sous plusieurs angles d'approche. L'observatoire a retenu deux autres éléments.

a) Le pourcentage des mariages mixtes dans l'ensemble des mariages

La mixité des mariages est un des facteurs d'intégration, par le mélange des populations dont elle est porteuse. Pourtant, l'indicateur proposé est d'interprétation trop difficile pour être significatif.

La seule source statistique disponible est celle de l'état civil qui concerne les mariages célébrés en France.

En 1989, 77 % des mariages célébrés en France et impliquant au moins un étranger étaient des mariages mixtes. Le pourcentage diffère suivant les nationalités, puisque c'était le cas de 71 % des mariages impliquant un Algérien, 74 % de ceux impliquant un Portugais et 90 % de ceux concernant un Italien.

LES MARIAGES MIXTES EN ALSACE (1982 ET 1990)

	<i>Mariages mixtes</i>				<i>Mariages entre étrangers</i>	
	<i>Français - Etrangère</i>		<i>Française - Etranger</i>		<i>Etranger - Etranger</i>	
	<i>Nbre de mariages</i>	<i>Part dans l'ensemble %</i>	<i>Nbre de mariages</i>	<i>Part dans l'ensemble %</i>	<i>Nbre de mariages</i>	<i>Part dans l'ensemble %</i>
1982	384	3,7	434	4,2	188	1,8
1990	321	3,45	406	4,4	116	1,25

Source Etat Civil

En 1990, 8 % des mariages célébrés en Alsace impliquant au moins un étranger sont des mariages mixtes. En 1982, ils étaient légèrement plus nombreux malgré une part inférieure à celle de 1990 dûe à un nombre de mariages au total plus important en 1982 qu'en 1990.

Les mariages d'un étranger avec une Française sont plus fréquents que les mariages d'un Français avec une étrangère. Les mariages entre étrangers sont également en baisse par rapport à 1982.

Les difficultés d'interprétation sont de plusieurs ordres :

- * Le nombre de mariages mixtes et le nombre de mariages entre étrangers sont affectés différemment par les flux d'immigration.
- * Le mariage mixte entre un étranger et un conjoint français de même origine, est d'interprétation délicate. Dans certains cas, il traduira une volonté de rester lié avec la communauté d'origine.
- * Il convient de prendre en compte la structure par âge et sexe de la population étrangère considérée. Un trop grand déséquilibre entre le nombre d'hommes et de femmes non mariés peut entraîner une propension au mariage mixte. Cette remarque doit être relativisée par la remarque précédente, le mariage pouvant dans ce cas impliquer un Français de même communauté d'origine. Toutefois, le fort déséquilibre hommes-femmes dans les tranches d'âge concernées chez les Marocains ne se traduisent pas par une forte mixité des mariages.
- * L'observation des seuls mariages ne rend pas compte de la situation de l'ensemble des unions. L'ensemble des unions mixtes (mariages et unions libres) et parmi elles, celles qui impliquent soit un étranger, soit deux étrangers peut être "approché" par les résultats du recensement. Le pourcentage d'unions mixtes dans l'ensemble des unions impliquant au moins un étranger serait d'environ 51 % en 1982.
- * On ne peut ignorer l'existence des "mariages blancs" impliquant un étranger. Ils sont marginaux dans l'ensemble des mariages, mais ne sauraient constituer un facteur d'intégration.

- * Enfin, la non-connaissance des mariages d'étrangers résidant en France et célébrés à l'étranger entraîne une surestimation de la proportion des mariages mixtes. Les différences de comportement entre les nationalités sont fortes : d'après l'enquête "Famille" de 1982, les mariages en pays d'origine concernant les étrangers, sont minoritaires chez les Portugais et les Algériens, mais représentent la moitié des mariages des hommes de nationalité marocaine et les deux tiers chez les femmes de même nationalité.

b) Le taux de chômage dans un groupe déterminé

Si l'on considère que le chômage est défavorable à l'intégration, la valeur d'un taux annuel peut évaluer un risque ; une série sur une période donnée mesure, d'une part, l'évolution de la situation de l'emploi d'une population inchangée et d'autre part l'évolution de la population vers plus ou moins de vulnérabilité du chômage.

Depuis 1985, l'enquête "emploi" conclut à un taux de chômage dans la population étrangère, qui est le double du taux de chômage observé dans la population française. Ainsi, en 1990, 8,7 % des actifs français et 16,9 % des actifs étrangers étaient au chômage. Cette appréciation mériterait sans doute d'être nuancée par la prise en compte de la durée du séjour en France, que l'on ne connaît pas à travers l'enquête citée.

POPULATION ACTIVE ETRANGERE EN ALSACE EN 1990

<i>Haut-Rhin</i>				<i>Bas-Rhin</i>			
<i>1982</i>		<i>1990</i>		<i>1982</i>		<i>1990</i>	
<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
20 327	5 683	18 332	7 075	18 927	5 829	19 580	8 662

Population active : elle comprend la population active ayant un emploi et les chômeurs.

De 1982 à 1990, la population active étrangère a baissé dans le Haut-Rhin (- 603 personnes) et augmenté dans le Bas-Rhin (+ 3486 personnes actives). La diminution dans le Haut-Rhin est imputable à une baisse du taux d'activité masculin (- 1995 hommes) compensée en partie par une hausse du taux d'activité des femmes (+ 1392 femmes). Dans le Bas-Rhin, l'évolution diffère : on dénombre + 2833 femmes actives, mais aussi + 653 hommes actifs.

Le taux d'accroissement de la population active étrangère est de 1,06% de 1982 à 1990 en Alsace dû à un accroissement de la population active féminine (+ 1,4%).

LE TAUX DE CHOMAGE EN 1990

Haut-Rhin

		Français		Etranger		C.E.E.	Hors CEE
Chômeurs		Ensemble	dont par acquisition				
ensemble	21677	18057	1079	3620	16,7 %	995	2613

En 1990 dans le Haut-Rhin, le pourcentage d'actifs étrangers au chômage (16,7 %) atteint pratiquement celui observé au plan national (16,9 %). Il s'agit dans 72 % des cas d'étrangers hors CEE. Si l'on comptabilise les étrangers et les Français par acquisition d'origine étrangère, on aura une sur-représentation des actifs au chômage, à savoir 22 % contre 16,9 %.

Bas-Rhin

		Français		Etranger		C.E.E.	Hors CEE
Chômeurs		Ensemble	dont par acquisition				
ensemble	32555	27792	1266	4763	14,6 %	1017	3724

Source ANPE

Numériquement, il y a plus d'actifs étrangers au chômage dans le Bas-Rhin que dans le Haut-Rhin, malgré une part inférieure (14,6 %) due à un plus grand nombre de chômeurs au total. Elle reste inférieure à celle enregistrée au niveau national sauf lorsque l'on comptabilise les Français par acquisition puisqu'on relève alors 18,5 % d'actifs au chômage. Dans 78% des cas, il s'agit d'étrangers hors CEE.

Sur le plan régional, 15,45 % des actifs étrangers étaient au chômage en 1990. Il y a sous représentation par rapport à la part nationale, mais on observe une croissance du taux de chômage depuis 1982. On est passé de

15 % à 15,45 % ; ceci est dû à une diminution du taux d'activité chez les hommes (7,2 % en 1982 contre 6,6 % en 1990).

Les difficultés d'interprétation dans les comparaisons des taux de chômage entre Français et étrangers tiennent d'abord aux caractéristiques structurelles de la population étrangère.

D'une manière générale, le chômage affecte en France, plus particulièrement les jeunes, les femmes et les salariés peu qualifiés. D'autre part, certains secteurs d'activités sont plus touchés.

La structure par âge et sexe de la population active étrangère l'expose plutôt moins au chômage. Les jeunes actifs de 15 à 24 ans représentent 12,1% de la population active française et ne représentent que 10,9% de la population active étrangère. De même, les femmes actives étrangères sont proportionnellement moins nombreuses (31,6%) dans la population active étrangère que ne le sont les femmes françaises (44,6%).

La structure par âge et sexe ainsi que la structure par catégorie socio-professionnelle et par secteur d'activité de la population active étrangère n'étant, au jour de la réalisation de l'étude non disponibles, nous utiliserons les statistiques des demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) enregistrées par des personnes de nationalité étrangère.

DEFM SELON LA NATIONALITE EN 1991

HAUT-RHIN

<i>Etrangers</i>	<i>Total</i>		<i>dont - de 25 ans</i>		<i>dont 1 an et +</i>	
	<i>Ensemble</i>	<i>dont femmes</i>	<i>Ensemble</i>	<i>dont femmes</i>	<i>Ensemble</i>	<i>dont femmes</i>
<i>Europe</i>	1727	785	473	238	356	186
<i>dont</i>						
<i>Italiens</i>	359	170	74	30	103	55
<i>Portugais</i>	264	161	92	60	49	30
<i>Espagnols</i>	82	37	20	6	21	11
<i>Turcs</i>	786	299	255	126	125	57
<i>Afrique</i>	1518	536	288	122	357	130
<i>dont</i>						
<i>Algériens</i>	740	219	127	54	194	58
<i>Marocains</i>	517	230	124	57	97	45
<i>Tunisiens</i>	123	41	19	5	31	9
<i>Autres</i>	164	101	32	16	48	36
<i>Total</i>	<i>3406</i>	<i>1422</i>	<i>793</i>	<i>376</i>	<i>761</i>	<i>352</i>

Les demandes d'emploi fin 1991 dans le Haut-Rhin sont presque partagées entre les étrangers d'origine européenne (51%) et les étrangers d'origine africaine (44,6%). Parmi les européens, 46% sont turcs, 45,5% sont des femmes (dont le quart est constitué par des femmes turques), 27% ont moins de 25 ans (dont 54% sont turcs) et 21% sont inscrits depuis plus d'un an (dont 35% de demandeurs turcs).

49% des demandeurs d'emploi étrangers d'origine africaine sont algériens, 34% sont marocains, 35% sont des femmes (plus des 3/4 sont des femmes algériennes ou marocaines), 19% ont moins de 25 ans (plus des 3/4 sont algériens ou marocains) et 23,5% sont inscrits depuis plus d'un an (près de la moitié sont algériens).

BAS-RHIN

Etrangers	Total		dont - de 25 ans		dont 1 an et +	
	Ensemble	dont femmes	Ensemble	dont femmes	Ensemble	dont femmes
Europe	2715	1245	768	410	590	311
dont						
Italiens	199	61	26	10	51	19
Portugais	280	144	67	39	78	51
Espagnols	137	60	30	12	38	18
Turcs	1662	748	574	311	314	165
Afrique	2006	624	307	124	475	138
dont						
Algériens	564	169	49	17	157	44
Marocains	831	242	188	78	192	47
Tunisiens	237	57	24	10	46	10
Autres	519	207	84	31	122	56
Total	5240	2076	1159	565	1187	505

Source A.N.P.E.

52% des demandes d'emploi du Bas-Rhin fin 1991 émanent d'étrangers originaires de l'Europe dont 61% sont turcs. 45% de ces Turcs demandeurs d'emploi sont des femmes, 34,5% ont moins de 25 ans et 19% sont inscrits depuis plus d'un an. Parmi les étrangers africains d'origine (38%), 41% sont marocains, 28% sont algériens et 12% sont tunisiens. De même, 31% sont des femmes (en majorité marocaine), 15% ont moins de 25 ans (plus de la moitié sont marocains) et 24% sont inscrits depuis plus d'un an.

On constate que dans le Bas-Rhin, pratiquement la moitié des demandeurs d'emploi fin 1991 sont de nationalité turque (32%) ou marocaine (16%) par rapport à l'ensemble des étrangers demandeurs d'emploi. Les femmes turques ou marocaines représentent 40% des demandeurs d'emploi turcs ou marocains. 30,5% ont moins de 25 ans et 20% seulement des

demandeurs d'emploi turcs ou marocains sont inscrits depuis plus d'un an. Donc en fait, les demandes d'emploi sont récentes et ne concernent pas particulièrement des jeunes, elles concernent plutôt des femmes. On peut rapprocher cette situation particulière des demandes d'emploi des Turcs et Marocains dans le Bas-Rhin à celle du regroupement familial important également dans le même département et concernant les mêmes populations. Rappelons au passage qu'en 1990, 700 personnes de nationalité turque ou marocaine sont entrées dans le Bas-Rhin dans le cadre du regroupement familial. On en a enregistré 815 en 1991. On peut donc penser que ce flux d'immigration peut expliquer en partie les chiffres des demandes d'emploi en majorité inférieurs à 1 an, témoignant d'une volonté d'intégration par l'emploi y compris pour les femmes.

En revanche, la structure par catégorie socioprofessionnelle et par secteur d'activité de la population active étrangère rend les étrangers plus vulnérables au chômage que les Français. Les étrangers occupent plus fréquemment des emplois dans les catégories "personnels de service" et "emplois non qualifiés". Cet ensemble représente 38% des actifs étrangers et 15% des actifs français. Ce sont ces catégories qui présentent les taux de chômage les plus élevés. D'autre part, les étrangers ont plus fréquemment un emploi dans les secteurs "Bâtiment", secteur qui a procédé à de fortes réductions d'effectifs.

Enfin, même en éliminant les effets de structure, la population étrangère reste plus exposée au chômage que la population française. Une étude menée à partir de l'enquête "emploi" à l'INSEE montre que la probabilité d'être au chômage est de 39% plus forte pour un étranger que pour un Français de même âge, de même formation, de même qualification, travaillant dans le même secteur. Dans les mêmes conditions, le risque est 80% plus élevé pour un maghrébin que pour un Français.

D'autres phénomènes affectent le niveau du taux de chômage et doivent être pris en compte dans l'interprétation des comparaisons Français-étrangers. Le travail clandestin entraîne une surestimation du taux de chômage soit par sous-estimation de la population active (travailleurs clandestins déclarés inactifs) ou par sous-estimation du nombre de chômeurs (chômeurs qui exercent un emploi non déclaré).

c) Pourcentage de la catégorie "cadres, professions intellectuelle supérieures et professions intermédiaires" dans la population active du groupe-cible

Ce pourcentage évalue les chances pour un actif du groupe-cible d'appartenir à une catégorie élevée qui peut être favorable à l'intégration pour l'individu lui-même et pour l'ensemble du groupe si la distance avec les actifs français n'est pas éloignée.

Si l'on choisit comme groupe-cible "les étrangers" ou "les étrangers d'une nationalité donnée", seules les informations tirées des recensements permettent le calcul. En effet les effectifs étrangers dans les enquêtes "emploi" sont trop faibles pour être significatifs. D'autre part, les dernières données disponibles concernent les recensements de 1975 et de 1982 dont les résultats sont difficilement comparables compte-tenu des changements de nomenclature intervenus dans la période.

En 1982, 26% des actifs français appartenaient à la catégorie ainsi définie : 22,7% des français par acquisition et 8,5% des étrangers.

En 1982, 7,7% des actifs français en Alsace appartenaient à la catégorie "cadres, professions intellectuelles supérieures". Les actifs étrangers représentaient 3,1% de la même catégorie.

En 1990, parmi les ingénieurs et les cadres supérieurs, seulement 3,3% sont des étrangers. On note quand même une hausse par rapport à 1982. En revanche, leur part est de 8,1% chez les ouvriers qualifiés et atteint 15,2% chez les manoeuvres et les ouvriers spécialisés. Chez les hommes de cette catégorie, cette proportion atteint 18,3%. Près d'un ouvrier non qualifié sur cinq est un étranger. Le bas niveau de qualification des étrangers explique en partie leur situation précaire par rapport à l'emploi.

La plus grande difficulté dans l'interprétation tient dans le fait que la population étrangère, à un instant donné est un ensemble composite de personnes qui peuvent avoir immigré, être arrivées en France depuis plus ou moins longtemps et de personnes qui n'ont jamais immigré mais sont nées en France. La structure des flux d'entrée peut fausser l'analyse. Elle correspond pour partie à des besoins économiques qui maintenant plus que par le passé, concerne des personnes qualifiées. En revanche, les flux plus anciens, arrivés dans les années 1960, concernaient une population très peu qualifiée. On ne peut donc analyser les données sans prendre en compte les dates d'entrée des personnes concernées, si l'on veut se prononcer sur la promotion sociale.

Dans ce cas, il est impératif d'avoir recours à une enquête rétrospective. Le Haut Conseil avait dans son premier rapport fait état des résultats de l'enquête "formation et qualification professionnelle" de 1985.

d) Le taux d'activité des femmes

Ce taux qui mesure le rapport des femmes actives à l'ensemble de la population féminine âgée de 15 à 64 ans, dans un groupe-cible déterminé, renseigne sur les différences de comportement dans le dit groupe ; l'activité est en elle-même facteur d'intégration dans les rapports qu'elle permet avec la société d'accueil.

Le taux d'activité des femmes varie selon la classe d'âge. Les femmes sont les plus actives dans la tranche d'âge 25-49 ans. La structure par âge de la population étrangère est favorable à l'activité des femmes, pourtant leur taux d'activité est plus faible, et ce, quelles que soient les classes d'âge.

TAUX D'ACTIVITE DES FEMMES ENQUETE "EMPLOI" 1989

Age en années	Etrangères	Françaises
15-24	27,3	35,2
25-39	50,0	74,2
40-49	51,5	71,9
50-59	39,2	53,2
60	4,6	5,8

Source : INSEE

Taux d'activité des femmes en Alsace par nationalité %

<i>Tranche d'âge</i>	<i>Françaises</i>	<i>Etrangères</i>		<i>Ensemble</i>
		<i>CEE</i>	<i>hors C.E.E.(a)</i>	
<i>20 - 24 ans</i>	<i>65,4</i>	<i>58,6</i>	<i>46,7</i>	<i>64,3</i>
<i>25 - 29 ans</i>	<i>82,8</i>	<i>68,0</i>	<i>44,0</i>	<i>80,7</i>
<i>30 - 34 ans</i>	<i>77,5</i>	<i>68,6</i>	<i>36,7</i>	<i>75,2</i>
<i>35 - 39 ans</i>	<i>75,9</i>	<i>68,7</i>	<i>36,1</i>	<i>73,4</i>
<i>40 - 44 ans</i>	<i>73,7</i>	<i>67,7</i>	<i>32,9</i>	<i>71,7</i>
<i>45 - 49 ans</i>	<i>66,5</i>	<i>64,9</i>	<i>31,5</i>	<i>65,2</i>
<i>50 - 54 ans</i>	<i>55,1</i>	<i>52,4</i>	<i>31,5</i>	<i>54,4</i>
<i>55 - 59 ans</i>	<i>37,7</i>	<i>39,3</i>	<i>24,4</i>	<i>37,6</i>
<i>Ensemble</i>	<i>68,7</i>	<i>62,0</i>	<i>37,8</i>	<i>67,2</i>

Source : INSEE-MARS 1990

Par rapport à une moyenne régionale de 67,2% pour les femmes âgées de 20 à 59 ans, le taux d'activité des étrangères est de 62% lorsqu'elles sont originaires des pays de la CEE, mais il n'est que de 37,8% chez les femmes originaires des pays hors CEE. Ceci est visible même chez les plus jeunes femmes. Dans la tranche d'âge 25 à 29 ans, le taux régional est de 80,7% mais il n'est que de 44% pour les étrangères originaires d'un pays hors CEE.

L'activité est également liée aux charges familiales et en particulier à la présence d'enfants. Chez les Françaises comme chez les étrangères, l'activité décroît avec le nombre d'enfants. Elle décroît surtout entre 2 et 3 enfants. La taille moyenne des familles étrangères peut expliquer la sous-activité des femmes étrangères par rapport à celle des femmes françaises.

Le niveau d'instruction joue aussi un rôle important dans l'activité féminine. La répartition des femmes étrangères selon les niveaux de diplôme est défavorable à leur activité.

On ne peut exclure, à priori, une sous-estimation de l'activité des femmes qui résulterait des emplois non déclarés. Cette sous-estimation affecterait moins les femmes étrangères en situation régulière que les françaises par crainte des risques encourus.

Enfin, l'activité féminine est également liée au lieu de résidence.

e) Le pourcentage de la population incarcérée

Le Haut Conseil à l'intégration avait retenu en 1990 un indicateur lié à la délinquance. Pour autant, le taux de détention dans un groupe de référence constitué des personnes âgées de plus de 18 ans, pourrait-il permettre de juger de la non-intégration ?

Là encore les effets de structure jouent. La population étrangère de plus de 18 ans, plus masculine que la population française est à priori plus exposée à la détention. La structure par âges renforce cet effet, de même que le contexte social.

La question de l'absence de garanties de représentations a été souvent évoquée. Elle conduit à une mise en détention provisoire beaucoup plus fréquente chez les étrangers que chez les Français. De plus, certains délits sont spécifiques aux étrangers, comme ceux correspondant aux séjours irréguliers ou à l'entrée irrégulière sur le territoire français. Enfin, certains contentieux qui sont réglés à l'amiable quand des Français sont impliqués sont beaucoup plus systématiquement portés devant la police quand ce sont des étrangers qui sont en cause et donc enregistrés plus fréquemment dans les statistiques.

En 1982, les étrangers représentaient 18,4% de la population pénale masculine en Alsace. Au 1.01.1992, la part est de 26%. Au plan national, elle est de 30%. Nous ne disposons pas d'informations plus précises concernant la nationalité, la nature des délits et la structure par âge , ceci pour des raisons confidentielles.

La surreprésentation étrangère dans les statistiques liées à la délinquance pose un vrai problème, dont il s'agit ni de lier l'ampleur réelle, ni de l'exagérer. Le Haut Conseil considère qu'une étude beaucoup plus approfondie de cet indicateur devra faire partie des travaux prioritaires de l'année 1992.

L'Observatoire Régional de l'Intégration a retenu deux autres éléments d'intégration relatifs à la scolarisation des enfants d'origine étrangère et au logement des étrangers.

f) Le pourcentage d'élèves scolarisés dans le 1er degré et le 2nd degré en collège : enseignement spécial

EFFECTIF DES ELEVES ETRANGERS SCOLARISES DANS LE 1ER DEGRE-PUBLIC 1991/92

<i>Nationalités</i>	<i>Haut-Rhin</i>	<i>Bas-Rhin</i>
<i>Algériens</i>	2789	1335
<i>Marocains</i>	2430	3344
<i>Tunisiens</i>	527	526
<i>Autres pays d'Afrique</i>	282	466
<i>Espagnols</i>	100	167
<i>Portugais</i>	649	666
<i>Yougoslaves</i>	174	142
<i>Italiens</i>	556	160
<i>Grecs</i>		12
<i>Autres pays de la C.E.E.</i>	152	500
<i>Turcs</i>	2252	4131
<i>Sud-Est asiatique</i>	0	566
<i>Autres</i>	777	585
<i>Total</i>	10688	12600

Les élèves de nationalité étrangère scolarisés dans le 1er degré représentent 14,4% de l'ensemble dans le Haut-Rhin (ils étaient 17% en 1981/82) et 12,1% dans le Bas-Rhin (ils étaient 13% en 1981/82). Ils étaient 11% pour toute la France en 1990/91. Dans le Haut-Rhin, les principales nationalités sont les Algériens (26%), les Marocains (23%) et les Turcs (21%). Dans le Bas-Rhin, avec un effectif total plus important, les Turcs forment 33% de l'ensemble, les Marocains 26,5% et les Algériens 11% de l'ensemble des élèves étrangers. En fait, ces taux différents d'un département à l'autre correspondent à la composante étrangère propre à chaque département.

**PROPORTION DES ELEVES ETRANGERS PAR NIVEAU
D'ENSEIGNEMENT 1991/92-PUBLIC**

<i>Classes</i>	<i>France *</i>	<i>Haut-Rhin</i>	<i>Bas-Rhin</i>
<i>Pré-élémentaires</i>	9,4 %	11,78 %	10,4 %
<i>Elémentaires</i>	11,4 %	15,45 %	12,7 %
<i>d'initiation</i>	85 %	100 %	99 %
<i>d'adaptation</i>	22,2 %	38 %	25 %
<i>d'enseignement spécial (perfectionnement)</i>	21 %	36,5 %	22,6 %

* *Données 1990/91*

Source : Inspection Académique

On observe par rapport aux données nationales une sur-représentation dans chaque niveau d'enseignement du 1er degré de l'effectif des élèves étrangers en Alsace, plus marquée dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin, notamment au niveau des classes d'adaptation (38% contre 22,2% en France) et de perfectionnement (36,5% contre 21% en France).

**NATIONALITES ET EFFECTIFS DES ELEVES SCOLARISES EN
CLASSES D'INITIATION, D'ADAPTATION ET D'ENSEIGNEMENT
SPECIAL DANS LE 1ER DEGRE-PUBLIC**

FRANCE 1990:91

<i>Nationalités</i>	<i>Classes d'initiation</i>	<i>Classes d'adaptation</i>	<i>Classes de perfectionnement</i>
<i>Algériens</i>	421	789	3304
<i>Marocains</i>	677	1099	3296
<i>Tunisiens</i>	128	225	1096
<i>Autres pays d'Afrique</i>	277	343	1097
<i>Espagnols</i>	65	29	174
<i>Portugais</i>	242	300	1311
<i>Yougoslaves</i>	61	26	143
<i>Italiens</i>	12	36	142
<i>Grecs</i>	7	3	1
<i>Autres pays de la C.E.E.</i>	29	6	30
<i>Turcs</i>	559	389	1537
<i>Sud-Est Asiatique</i>	363	71	175
<i>Autres</i>	827	104	391
<i>Total</i>	3668	3420	12697

Source : Ministère de l'Education Nationale

Les maghrébins forment 33% de l'effectif des classes d'initiation, les Turcs 15%. Dans les classes d'adaptation, les maghrébins représentent plus de la moitié de l'effectif (61%), les Turcs 11%. Dans les classes d'enseignement spécial ou de perfectionnement, les maghrébins sont toujours plus de la moitié et les Turcs 12%.

En fait, les maghrébins sont plus de la moitié en France (56%) à suivre un enseignement particulier au niveau du 1er degré, les turcs sont 13%.

Bas-Rhin 1991/92

<i>Nationalités</i>	<i>Classes d'initiation</i>	<i>Classes d'adaptation</i>	<i>Classes de perfectionnement</i>
Algériens		10	33
Marocains	18	31	76
Tunisiens	6	2	10
Autres pays d'Afrique		2	5
Espagnols			4
Portugais		4	8
Yougoslaves	3	1	6
Italiens			1
Grecs	0	0	0
Autres pays de la C.E.E.	4	2	4
Turcs	40	41	186
Sud-Est Asiatique	6		2
Autres	4	5	1
Total	81	98	336

Dans le département du Bas-Rhin, les maghrébins sont 33% à suivre un enseignement spécifique dans le 1er degré, les Turcs sont 52%. En fait, les Marocains et les Turcs représentent plus des 3/4 de ces formes d'enseignement. La part des Marocains est de 24% dont 61% en classes de perfectionnement. Celle des Turcs est de 52% dont 70% en classes de perfectionnement. D'autre part, 73% des élèves en classes d'initiation et d'adaptation sont turcs ou marocains. Ce taux peut être l'effet du regroupement familial auquel les Turcs et Marocains étaient les plus nombreux à en avoir bénéficié et se sont installés en majorité dans le Bas-Rhin en 1990/91. Rappelons qu'en 1990 dans le Bas-Rhin, les enfants représentaient plus de la moitié des bénéficiaires du regroupement familial dont près de la moitié était âgée entre 0 et 9 ans (48% avait entre 0 et 4 ans et 52% entre 5 et 9 ans).

**EFFECTIFS DES ELEVES ETRANGERS SCOLARISES DANS LE 2ND
DEGRE- IER CYCLE (collèges) PUBLIC- 1982/83 ET 1991/92**

FRANCE 1990:91

<i>Nationalités</i>	<i>1990/91</i>
<i>Algériens</i>	<i>347</i>
<i>Marocains</i>	<i>748</i>
<i>Tunisiens</i>	<i>96</i>
<i>Autres pays d'Afrique</i>	<i>152</i>
<i>Espagnols</i>	<i>36</i>
<i>Portugais</i>	<i>256</i>
<i>Yougoslaves</i>	<i>91</i>
<i>Italiens</i>	<i>13</i>
<i>Grecs</i>	<i>19</i>
<i>Autres pays de la C.E.E</i>	<i>32</i>
<i>Turcs</i>	<i>571</i>
<i>Sud-Est Asiatique</i>	<i>355</i>
<i>Autres</i>	<i>459</i>
<i>Total</i>	<i>3175</i>

*Effectif : 244809
dont classes d'accueil : 3175*

Les maghrébins forment 37,5% de l'effectif des classes d'accueil en France, les Turcs 18%, les Asiatiques 12% et les Portugais 8,1%.

Les élèves étrangers scolarisés en collèges représentent 14,4% de l'ensemble des collégiens de l'Académie de Strasbourg, dont 6,5% dans le Haut-Rhin et 7,8% dans le Bas-Rhin. Ils étaient 8,8% en 1982/83.

Haut-Rhin

<i>Nationalités</i>	<i>1982/83</i>	<i>1991/92</i>
Algériens	8	5
Marocains	9	5
Tunisiens	1	
Autres pays d'Afrique		1
Espagnols	1	1
Portugais		1
Yougoslaves	1	2
Italiens	1	
Turcs	23	27
Sud-Est Asiatique	9	3
Total	53	45

Effectif : 3429 (1982/83)
dont classes d'accueil : 53

Effectif : 4481 (1991/92)
dont classes d'accueil : 45

Les Turcs, Marocains et Algériens formaient pour l'année scolaire 1982/83 les 3/4 de l'effectif des élèves scolarisés en classes d'accueil ou d'adaptation. Ils sont plus des 3/4 en 1991/92 (82%) mais sur un effectif en baisse de 1982 à 1991.

Bas-Rhin

<i>Nationalités</i>	<i>1982/83</i>	<i>1991/92</i>
Algériens	6	1
Marocains	8	31
Tunisiens	1	6
Autres pays d'Afrique	9	3
Portugais	4	
Yougoslaves		1
Italiens		1
Autres Pays de la CEE	3	2
Turcs	41	51
Sud-Est Asiatique	16	15
Autres	5	5
Total	93	116

Effectif : 3218(1982/83)
dont classes d'accueil : 93

Effectif : 5372 (1991/92)
dont classes d'accueil :
116

En 1982/83, 44% des élèves étaient de nationalité turque, 17% étaient originaires du sud est asiatique et 16% du Maghreb. En 1991/92, avec un

effectif total en hausse de 1982 à 1991, 44% sont turcs, 33% sont maghrébins (dont 27% de Marocains) et 13% sont asiatiques.

**EFFECTIFS D'ELEVES ETRANGERS DANS LE 2ND DEGRE
SPECIALISE, 1ER CYCLE (COLLEGES)**

	1982/83		1991/92	
	Ht-Rhin	B-Rhin	Ht-Rhin	B-Rhin
Effectif total	724	1041	623	843
dont élèves étrangers	173	161	204	256
dont Algériens	54	30	67	17
Marocains	15	27	33	66
Tunisiens	1	2	12	8
Turcs	20	61	67	134
Espagnols	11	4		3
Portugais	46	17	14	12
Italiens	25	12	3	3

Les élèves étrangers scolarisés dans les sections d'éducation spéciale représentent en 1991 33% de l'effectif total dans le Haut-Rhin et 30,4% dans le Bas-Rhin. Ils étaient en 1982 respectivement 24% et 15,5%. Les principales nationalités des élèves concernés en 1982 étaient pour 31% algériens, 27% portugais, 14,45% italiens, 12% turcs dans le Haut-Rhin. Dans le Bas-Rhin, les Turcs étaient 38%, les Algériens 19%, les Marocains 17%. Ces derniers sont en 1991 26% et les Turcs 52%. Dans le Haut-Rhin, les Turcs passent de 12% à 33%, les Algériens de 31% à 33% et les Marocains de 9% à 16%. Le nombre d'élèves originaires de la CEE est en baisse dans les sections d'enseignement spécial, contrairement aux élèves maghrébins et turcs.

On constate que le pourcentage d'élèves étrangers a baissé dans le 1er degré en 10 ans (-3,5%) et augmenté dans le 2nd degré (collèges : +5,6%) et dans l'enseignement spécial. La répartition des élèves étrangers dans les différents niveaux d'enseignement du 1er degré laisse apparaître pour eux une sur-représentation dans l'enseignement spécial (classes d'adaptation, d'initiation, d'enseignement spécial) par rapport aux données nationales.

g) Le pourcentage de propriétaires de logement et les conditions de logement

Caractéristiques des résidences principales dont la personne de référence est étrangère	Haut-Rhin			Bas-Rhin			France	
	1982	1990	%	1982	1990	%	1990	%
Ensemble	20700	20885	8,4	18852	21808	6	1284276	6
dont statut d'occupation								
- propriétaire	5188	6534	31	2732	4228	19,4	339287	26,4
- locataire	14020	13534	65	14996	16900	77,5	859431	67
dont HLM	5508	5484	26	5288	6251	37	358617	42
Confort								
baignoire ou douche, WC intérieurs avec chauffage central	10084	13066	62,5	10440	15271	70	885525	69
Nombre moyen de personnes par logement	3,61	3,54		3,53	3,49		3,38	

Les logements d'étrangers représentent 7% de l'ensemble des résidences principales. L'évolution de 1982 à 1990 montre une amélioration des conditions de logement des étrangers dans les deux départements. En Alsace, 66% des logements d'étrangers sont équipés en baignoire ou douche, wc intérieurs et chauffage central en 1990 ; il y en avait 52% en 1982. Ils sont 69% au niveau national. 70% des ménages français en Alsace et 76% des ménages français en France le sont. Il y a donc sous-représentation par rapport à la représentation d'ensemble régionale et nationale.

Il reste néanmoins 6,1% de logements d'étrangers sans baignoire ou douche, sans wc intérieurs et chauffage central dans le Haut-Rhin et 4,2% dans le Bas-Rhin. Ils sont 7,5% en France. On relève donc en Alsace une sous-représentation des logements sans confort par rapport à la métropole : 5,15% contre 7,5%.

L'évolution témoigne également d'une augmentation du nombre de propriétaires étrangers (+6,3% dans le Haut-Rhin et +4,9% dans le Bas-Rhin). Ils représentent en 1990 1,8% de l'ensemble des résidents en Alsace et le quart des résidents étrangers en Alsace ; ils étaient un peu

moins de 20% en 1982. Ils sont sous-représentés par rapport à la moyenne nationale qui est de 26,4%. Parallèlement, plus de la moitié des Français sont propriétaires de leur logement (54,4%).

La majorité de la population immigrée est locataire de son appartement (71% en Alsace, 67% en France) et en général dans des immeubles construits depuis 1949. Parallèlement, 40% des Français en France sont locataires de leur logement.

Quant à l'indice de peuplement qui a très légèrement diminué dans les deux départements, il reste supérieur à celui observé au plan national chez les étrangers (3,38%) et chez les autochtones où l'indice est de 2,57.

COMPLEMENT ET CONCLUSION

Ayant obtenu les résultats du sondage au 1/20 du recensement général de la population de 1990 à la fin de l'étude, nous nous en servons en guise de complément et conclusion.

Le sondage au 1/20 fait suite à l'exploitation exhaustive. L'exploitation au 1/20 intègre des informations détaillées sur l'emploi (catégories socio-professionnelles...), sur les structures des ménages et des familles, sur les nationalités... Elle ne fournit de résultats significatifs que pour des zones géographiques d'une certaine taille (région).

Pour l'Alsace, les résultats sont les suivants :

- NATIONALITES :

Les Turcs sont la première communauté étrangère en Alsace (20%), les Marocains la seconde (16,4%°), les Algériens la troisième (13,6%) et les Portugais forment la quatrième communauté étrangère en Alsace avec 12,2%. Viennent ensuite les Italiens avec 9,6%, les Espagnols avec 4,3% et les Tunisiens avec 3% des étrangers en Alsace.

Les évolutions sont très différentes d'une communauté à une autre. Face à une stabilité des effectifs des étrangers de 1982 à 1990 (on dénombre juste un peu plus de 5000 personnes en plus) on observe d'importantes modifications des composantes. On peut affirmer que le nombre des étrangers appartenant à la CEE a nettement diminué (baisse de l'effectif des Italiens et des Espagnols), alors que les effectifs des étrangers hors CEE se sont accrus. Cette croissance s'explique par l'accroissement considérable des effectifs des populations turques et marocaines, alors que la population algérienne a diminué de manière continue.

En fait, l'immigration en Alsace est composée en 1990 de deux types de populations :

** une immigration ancienne apparue pour des raisons essentiellement professionnelles, représentée en particulier par la population italienne, espagnole et la population maghrébine, algérienne notamment, fortement implantées dans le Haut-Rhin. Leurs effectifs sont en baisse, mais*

parallèlement, le nombre de Français par acquisition nés hors de France est important dans le département depuis 1982 déjà, pour ces mêmes populations. On peut supposer qu'elles ont ressenti au bout d'un certain nombre d'années de vie en France la volonté de s'intégrer par le biais de la naturalisation.

** une immigration récente due à l'effet du regroupement familial en augmentation depuis 1988, concernant en particulier les populations turques et marocaines, fortement implantées dans le Bas-Rhin.*

- STRUCTURE PAR AGE

**36% des Turcs ont entre 0 et 14 ans, 24% ont entre 15 et 24 ans, 22% entre 25 et 39 ans et 17,5% ont entre 40 et 59 ans.*

**41% des Marocains ont entre 0 et 14ans, 17,5% ont entre 15 et 24 ans, 21% entre 25 et 39 ans et 19% ont entre 40 et 59 ans.*

**25% des Algériens ont entre 0 et 14 ans, 16% ont entre 15 et 24 ans, 18,5% ont entre 25 et 39 ans et 32,5% ont entre 40 et 59 ans.*

**Chez les Portugais, 17% ont entre 0 et 14 ans, 25% ont entre 15 et 24 ans, 25% ont entre 25 et 39 ans et 31% ont entre 40 et 59 ans.*

Alors que plus de la moitié des Turcs et Marocains (environ 60%) ont moins de 25 ans, un peu plus de la moitié des Algériens, Portugais, Italiens et Espagnols ont entre 25 et 59 ans et plus particulièrement entre 40 et 59 ans. Cette observation rejoint l'idée soulevée précédemment, à savoir l'ancienneté de l'immigration européenne (Italie, Espagne, Portugal) et algérienne qui expliquerait le vieillissement de ces populations qui ont conservé leur nationalité (en particulier les maghrébins pour des raisons culturelles et religieuses) constaté dans la lecture des taux relevés dans la classe d'âge 40 -59 ans.

- STRUCTURE PAR SEXE

Il y a 54,5% d'hommes parmi les Turcs, 55,1% parmi les Marocains, 57% parmi les Algériens, 55% parmi les Portugais, 62% parmi les Italiens, 52% parmi les Espagnols et 60% parmi les Tunisiens. L'effectif pratiquement partagé entre les deux sexes chez les Turcs et les maghrébins peut

s'expliquer par le nombre important d'épouses entrées en Alsace sous l'effet du regroupement familial, alors que pour les Italiens l'effectif est composé en majorité d'hommes venus travailler après la seconde guerre mondiale. On est passé d'une immigration de main d'oeuvre composée de travailleurs isolés (ayant un projet de retour) à une immigration familiale installée devant générer des projets d'installation durables.

Les femmes représentent 44,4% de l'ensemble des étrangers hors CEE (dont 38% de femmes turques et 32% de femmes marocaines par rapport à l'ensemble des femmes étrangères hors CEE). Les femmes issues de la CEE forment 45% de l'ensemble des étrangers de la CEE (on compte 36,6% de femmes portugaises par rapport à l'ensemble des femmes étrangères issues de la CEE).

- MENAGES ET POPULATIONS DES MENAGES

Le nombre de personne par ménage le plus élevé se trouve au sein des familles marocaines avec 4,74 personnes, puis au sein des familles turques et algériennes avec 4,59 personnes. Sur le plan national, les taux sont respectivement de 4,38, 4,58 et 4,09. Pour les familles issues de la CEE, la moyenne est de 3,02 personnes par ménage. Elle est de 2,94 au plan national. Rappelons que pour les familles françaises en Alsace, la moyenne est de 2,57 personnes par ménage. Il y a en Alsace, une sur-représentation considérable du nombre de personne par ménage tant par rapport aux Français vivant en Alsace que par rapport aux étrangers d'un point de vue national, et cela aussi bien pour les étrangers hors CEE que ceux originaires de la CEE.

Les ménages composés de 6 personnes ou plus sont en majorité marocains (29%), turcs (25%) et algériens (24%). Sur le plan national, les familles algériennes l'emportent suivies des familles marocaines.

Le regroupement familial en Alsace étant une particularité des familles turques et marocaines et dans une moindre mesure des familles algériennes, l'importance de la composante d'enfants (50,6% en 1990) peut expliquer l'existence de familles nombreuses dans ces populations.

- EMPLOI

** Catégories socio-professionnelles*

28% des étrangers qui ont un emploi sont ouvriers. Ils représentent 13,3% de l'ensemble des ouvriers en Alsace. Ils sont 12,3% sur le plan national. 21% de ces ouvriers étrangers sont portugais, 19% sont turcs, 14% sont algériens, 13% sont marocains et 11% sont italiens.

Par ailleurs, 6,5% des étrangers sont retraités (27% d'Italiens, 12,5% d'Algériens, ce qui semble normal puisque ce sont des populations, nous l'avons vu, importantes entre 40 et 59 ans), 6% sont employés, 3,6% ont des professions intermédiaires, 2,03% sont artisans et commerçants et 2,02% sont cadres. Ces derniers représentent 3,7% de l'ensemble des cadres en Alsace. Ils sont 3,4% sur le plan national. Les cadres étrangers en Alsace sont issus de la CEE en majorité (55%). 4,6% des cadres étrangers hors CEE sont algériens, 4% sont marocains, 3% sont turcs et 2,8% sont tunisiens.

* Activité

36% des étrangers ont un emploi dont 94% un emploi salarié. Ils forment 6,9% de l'ensemble des actifs ayant un emploi en Alsace. Ils sont 5,8% en France.

Parmi les actifs qui ont un emploi, 26,5% sont des femmes. Elles représentent 4,5% de l'ensemble des femmes actives ayant un emploi en Alsace. Elles sont 3,8% sur le plan national. Ces femmes sont en majorité issues de la CEE (59% dont 46% de Portugaises). Concernant les femmes de nationalité hors CEE, 9% sont turcs, 8% sont algériennes, 7% sont marocaines et 0,1% sont tunisiennes.

* Chômage

6,8% des étrangers en Alsace sont au chômage. Ils représentent 16,2% de l'ensemble des chômeurs en Alsace. Ils sont 11,5% sur le plan national. Parmi ces chômeurs étrangers en Alsace, 52,25% sont des hommes. Ces derniers forment 23,2% des chômeurs en Alsace. Ils sont 16% en France. Les femmes forment 12,2% des chômeuses en Alsace. Elles sont 8,2% en France.

Ce sont les étrangers hors CEE les plus touchés par le chômage, hommes et femmes : 29% de chômeurs turcs et 17,5% de chômeuses. 20% de chômeurs algériens et 9,8% de chômeuses. 17,6% de chômeurs marocains et 13,5% de chômeuses. Les étrangers de la CEE sont moins touchés : 26% de chômeurs dans l'ensemble, en particulier des femmes (34% sont portugaises, 25% sont italiennes) ; chez les hommes qui sont 34%, 41% sont italiens et 15% sont portugais.

En 1982, les étrangers représentaient 15% de l'ensemble des chômeurs en Alsace. Les Algériens étaient les plus nombreux à être touchés par le chômage : 24% de l'ensemble des chômeurs étrangers, suivis des Italiens avec 13% et des Marocains avec 11%. En 1990, les populations les plus touchées restent identiques mais dans une plus grande proportion avec deux éléments nouveaux : l'accroissement de la population turque

notamment d'actifs tant masculins que féminins et la baisse des demandeurs d'emploi originaires de la CEE, du fait peut être de l'acquisition de la nationalité française pour un certain nombre d'entre eux, notamment les Italiens. Il y a en fait un effet de corrélation entre le volume des populations étrangères sur une période donnée et les taux de chômage sur cette même période.

En fait, il semblerait que le différentiel des taux de chômage des étrangers par rapport aux nationaux (16,2% contre 11,5% sur le plan national), particularité alsacienne, serait dû d'une part à un accroissement considérable des demandes d'emploi venant de Turcs, Marocains et Algériens, et d'autre part au phénomène frontalier (environ 53000 Français vers la Suisse et vers l'Allemagne) qui relativise le taux (en majorant) du chômage des étrangers puisqu'il réduit le taux des demandeurs d'emploi français et amplifie celui des étrangers.

Néanmoins, on peut relever la sur-représentation en Alsace des étrangers actifs qui ont un emploi par rapport au reste de la France : 6,9% contre 5,8% , en particulier la sur-représentation des femmes actives étrangères : 4,5% contre 3,8% en France.

POUR POURSUIVRE...

La délégation régionale du FAS-Alsace a confié à l'Observatoire Régional de l'Intégration une responsabilité en matière statistique. Celle-ci vise l'amélioration et l'enrichissement des moyens de connaissance de l'immigration et de l'intégration en Alsace.

Cet objectif ne peut être atteint qu'avec la participation des administrations concernées par la production des statistiques, permettant ainsi à l'Observatoire de coordonner les informations qui en sont issues. Certaines informations concernant les étrangers sont malheureusement absentes du fait de la non prise en compte de la nationalité dans certaines statistiques administratives, notamment en matière de formation. Les traitements des résultats issus du sondage au quart sont en cours d'achèvement. Ils seront disponibles selon l'INSEE au mois de MAI 1992 et permettront une analyse plus fine des évolutions par nationalité de la population étrangère et de la population immigrée depuis 1982.

Les travaux de l'Observatoire s'orientent vers la poursuite de la réflexion sur la mesure de l'intégration. Les thèmes concernant les primo-arrivants, les créateurs d'entreprises et les demandeurs d'emploi en Alsace seront prioritaires pour 1992 et seront approfondis avec la participation de l'Office des Migrations Internationales, les Directions Départementales des Affaires Sociales et Sanitaires, l'A.N.P.E., la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi, les Chambres de Commerce et d'Industrie...

BIBLIOGRAPHIE

- *Données nationales*

* *Haut Conseil à l'Intégration : la connaissance de l'Immigration et de l'Intégration, Novembre 1991*

* *Haut Conseil à l'Intégration. Premier Rapport, Mars 1991*

* *Omistats, Annuaire des migrations 90, OMI, 1991*

* *L'acquisition de la nationalité française en 1990, DPM*

* *"Etrangers et délinquance. Les chiffres du débat", Pierre TOURNIER, Philippe ROBERT, OCTOBRE 1991*

* *"Les étrangers en France, conditions de travail et santé des ouvriers", Economie et statistique n°242, INSEE, AVRIL 1991*

- *Données régionales*

* *" Les étrangers en Alsace", revue "Chiffres pour l'Alsace" INSEE, OCTOBRE 1986*

* *Recensement général de la population en 1982, Alsace, sondage au quart, INSEE*

* *Recensement général de la population en 1990, Haut-Rhin, Bas-Rhin, sondage exhaustif, INSEE*

* *Recensement général de la population en 1990, résultats du sondage au vingtième, France métropolitaine et régions, INSEE*

* *"Les étrangers en Alsace", Premiers Résultats n°4, INSEE, NOVEMBRE 1991*

- Autres sources de statistiques

** Education Nationale : Académie de Strasbourg, Inspections académiques du Haut-Rhin et du Bas-Rhin- 1981/82-1991/92*

** ANPE, DRTE : demandes d'emploi en fin de mois - 1991*

** Direction régionale des services pénitentiaires : détenus étrangers en Alsace de 1982 à 1992*